

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2025

Délibération n°2025.04.057.B

Etude faisabilité pour la création d'une baignade urbaine : Demande de subvention

LE DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 avril 2025

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel BUISSON à Francis LAURENT, Gérard DEZIER à Gérard DESAPHY, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Xavier BONNEFONT, François ELIE, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250417-2025_04_57B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Publication : 22/04/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.04.057.B**

Rapporteur : Monsieur LAVILLE

ETUDE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE BAINNADE URBAINE : DEMANDE DE SUBVENTION

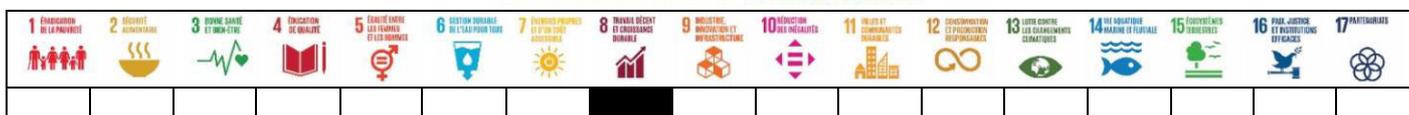
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Développement d'activités durables dans le tourisme

Le projet de création d'une baignade urbaine est une volonté politique forte portée par GrandAngoulême visant à renforcer l'attractivité de son territoire en sécurisant la pratique de la baignade et en valorisant le fleuve Charente en tant que vecteur de cohésion territoriale.

Aussi, il est constaté sur ces dernières années, que le rapport des citoyens à la nature a changé, comme leur rapport au Fleuve pour lequel une plus grande proximité est souhaitée. Dans ce contexte, le concept de baignade urbaine est remis à l'honneur depuis quelques années avec de nombreux exemples au Danemark, en Suisse ou plus proche de notre territoire, à Paris dans la seine et Poitiers dans le Clain.

Le projet de baignade urbaine à Angoulême permettra d'offrir un lieu de rafraîchissement en centre-ville à destination d'un large public dans un espace surveillé, sécurisé et dédié à l'activité de baignade, de nombreux accidents quelquefois mortels ayant été recensés ces dernières années. Accessible gratuitement, ces nouveaux espaces diversifient l'offre de loisirs du territoire et encouragent également l'inclusion sociale et la réappropriation des berges du fleuve par les habitants.

La baignade urbaine s'intègre dans un projet de développement doux et harmonieux de l'île de Bourguine et du quartier de l'Hommeau qui favorise l'installation d'un lieu de rafraîchissement essentiel en période estivale. Ce projet dynamique s'inscrit également au

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250417-2025_04_57B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Publication : 22/04/2025

cœur d'un site identifié et déjà fréquenté par les habitants, vacanciers, itinérants de la Flow Vélo et autres excursionnistes.

A ce stade, GrandAngoulême souhaite solliciter un accompagnement auprès d'un prestataire spécialisé pour étudier la faisabilité technique et réglementaire du projet. Cette étude a plusieurs objectifs :

1. Détailler les contraintes environnementales et réglementaires et mesurer la faisabilité du projet en matière de création et d'implantation d'une baignade urbaine dans le périmètre défini,
2. Représenter géographiquement les équipements et services liés au projet en tenant compte de l'environnement global du projet et des projets du secteur portés par l'ensemble des acteurs,
3. Permettre aux élus et services de GrandAngoulême de se positionner sur les coûts, la faisabilité et le choix d'un scénario.

La livraison de l'étude de faisabilité est prévue en juin 2025.

Le plan de financement de cette étude est défini comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Diagnostic Fleuve et étude technique pour la faisabilité d'une baignade urbaine	38 160 €	FEDER (fonds européens) demande en cours	31 800 €
		GrandAngoulême	6 360 €
TOTAL	38 160 €	TOTAL	38 160 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables notamment, auprès de l'Union Européenne.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--